

juin 2023

MIGRATIONS FORCÉES revue

Numéro spécial

**Mobilisation pour les droits
dans la région MENA**



**CENTRE
D'ÉTUDES
SUR LES
RÉFUGIÉS**

La **Revue Migrations Forcées (RMF)** est un forum d'échange régulier d'expériences pratiques, d'informations et d'idées entre les chercheurs, les réfugiés et les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays, et ceux qui travaillent avec eux. La revue est généralement publiée en anglais, en arabe, en espagnol et en français par le Centre d'études sur les réfugiés du Département du développement international d'Oxford, de l'Université d'Oxford.

Équipe

Alice Philip

(Directrice de la rédaction)

Olivia Berthon

(rédactrice en chef adjointe)

Maureen Schoenfeld (Assistante

finances et promotion)

Sharon Ellis (Assistante)

Revue Migrations Forcées

Refugee Studies Centre

Oxford Department of International

Development, University of Oxford,

3 Mansfield Road,

Oxford OX1 3TB, Royaume-Unie

www.fmreview.org/fr

Avis de non responsabilité :

Les opinions exprimées dans la RMF ne reflètent pas nécessairement celles des rédacteurs, du Refugee Studies Centre (Centre d'études sur les réfugiés) ou de l'Université d'Oxford.

Droits d'auteur : La RMF est une publication en libre accès. Pour plus d'informations, consultez le site www.fmreview.org/fr/droits-dauteurs.



ISSN 1460-9819

Conçue par : www.art24.co.uk

En couverture : La route sépare le quartier d'Al-Naim, où vivent les citoyens du Koweït (à droite), et les bidonvilles de Bidoune (à gauche). (Crédit : Belal Alfadli)



Le mot de la rédactrice en chef

La Revue Migrations Forcées couvre souvent des thèmes dans de nombreuses régions, mais de temps en temps, nous nous concentrons sur une zone particulière du monde afin d'explorer un thème plus en profondeur. Dans ce numéro spécial, publié en partenariat avec le projet REF-ARAB de l'Université d'Oslo, nous nous penchons sur la manière dont les gens travaillent pour garantir le respect et la concrétisation des droits des migrants forcés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Dans le cadre de notre engagement à inclure un plus grand nombre de voix dans la RMF et à rapprocher les gens, nous avons mis en place quelques nouvelles initiatives pour ce numéro spécial. Nous avons lancé un appel à articles et invité les auteurs potentiels à un atelier pour discuter de leurs idées avant de soumettre leurs propositions. Nous avons ensuite sélectionné un groupe de 15 auteurs pour qu'ils rédigent leurs articles complets et les soumettent à notre examen. Cela a permis d'enrichir le dialogue entre les auteurs intéressés par ce thème et c'est quelque chose que nous espérons renouveler à l'avenir.

L'équipe REF-ARAB a été un partenaire engagé tout au long du processus et la qualité des soumissions témoigne de son travail acharné pour élaborer l'appel, le partager avec ses vastes réseaux et réviser les articles, aux côtés des rédacteurs en chef. Je suis également reconnaissante à Olivia Berthon qui a géré le processus éditorial avant de terminer son contrat auprès de la RMF. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans ses nouvelles activités.

Ce numéro sera disponible en arabe, en anglais et en français en ligne et en version imprimée. Voir www.fmreview.org/fr/mobilisation-mena.

Nous espérons que vous apprécierez ce numéro spécial ; n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires !

Cordialement,

Alice Philip

Rédactrice en chef, Revue Migrations Forcées

Table des matières

3 Introduction : Mobilisation des droits dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

Mirjam Twigt, Nora Milch et Abdullah Omar Yassen

5 Les femmes palestiniennes de Syrie se mobilisent pour influencer la production de connaissances

Khadija Al-Khawaja, Amouna Tammimi et Mette Edith Lundsfryd Stendevad

8 Mobilisation des réfugiés pour soutenir leurs droits en Jordanie, au Liban et en Turquie

Wafsa Najdi, Mustafa Hoshmand, Farah Al Hamouri et Oroub El Abed

12 Lutte contre l'apatridie dans la région MENA : un nouveau réseau pour la mobilisation

Zahra Albarazi et Thomas McGee

14 Activisme pour la liberté de circuler dans le Sahara

Moctar Dan Yaye et Maurice Stierl

17 La mobilisation : un mode de survie pour les réfugiés des minorités oubliées

Dina Baslan

20 Aide juridique communautaire : renforcer la protection et l'accès aux droits des réfugiés

Adhar Marup et Chuol Simon

Introduction : Mobilisation des droits dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord

Mirjam Twigt, Nora Milch et Abdullah Omar Yassen

Dans ce dossier spécial, plusieurs auteurs se penchent sur la manière dont les actes de mobilisation localisés ou transnationaux peuvent soutenir les droits des migrants forcés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

Dans le monde entier, les procédures et les processus mis en place pour la reconnaissance des droits des réfugiés sont insuffisants. Ils peuvent s'avérer difficiles à cerner et s'appuient souvent sur des mécanismes d'exclusion tels que l'accent mis sur les origines nationales ou une compréhension étroite de la vulnérabilité. Pour les activistes, la recherche de la reconnaissance des droits comporte des risques, en particulier dans des environnements souvent déjà défavorables aux réfugiés. Par exemple, les effets négatifs d'une rhétorique anti-migrants accrue sur les personnes ayant sollicité une protection peuvent être observés de manière frappante en Tunisie, où cette rhétorique a un impact négatif sur leur séjour légal, déjà précaire, dans le pays. Dans ce contexte, ce numéro spécial pose la question suivante : quel(s) rôle(s) les actes de mobilisation localisés ou transnationaux peuvent-ils jouer pour soutenir les droits des migrants forcés dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) ?

Les articles de ce numéro spécial attirent notre attention sur les initiatives visant à renforcer les droits des migrants forcés dans la région MENA. Les auteurs soulignent l'importance des actes de mobilisation dans des lieux et des contextes différents. Cependant, ils n'hésitent pas à évoquer les nombreux obstacles auxquels se heurtent souvent ces efforts. Certains de ces obstacles sont liés à la complexité du paysage juridique dans lequel ces initiatives s'inscrivent. D'autres obstacles sont liés aux restrictions imposées aux donateurs, aux politiques et pratiques européennes d'endiguement et à la criminalisation de plus en plus répandue de la solidarité : le fait de rendre illégal le soutien aux droits humains d'autrui.

Lors de la conceptualisation de ce numéro, nous avons adopté une conception large de la mobilisation comme les processus et les efforts entrepris par différents acteurs pour s'engager, se joindre et agir afin de lutter contre l'oppression structurelle et d'instaurer un changement social : dans ce cas, pour améliorer les conditions de vie des personnes en quête de refuge.¹ En tant que partenaires de ce numéro, nous avons particulièrement encouragé les articles rédigés par des personnes activement impliquées dans la négociation des droits dans la

région, y compris les migrants forcés eux-mêmes, en collaboration avec d'autres personnes apportant un point de vue différent. Nous avons été ravis de constater que de nombreuses propositions ont répondu à cet encouragement. Les articles sélectionnés mettent en évidence les opportunités et les obstacles à la mobilisation à travers une variété d'initiatives, de l'organisation des réfugiés à la solidarité transnationale. Certains articles abordent activement des pistes de mobilisation potentielles, tandis que d'autres servent de mise en garde ; tous partagent les leçons tirées du processus.

La lecture de ces textes nous permet de constater que la solidarité et les approches ascendantes sont essentielles pour garantir une mobilisation significative et sûre des droits dans des environnements difficiles. Dans cette introduction, nous réfléchissons à trois leçons qui ressortent d'un certain nombre d'articles : l'importance des approches ascendantes, l'importance de la solidarité transnationale et les défis du phénomène dit d'« ONG-isation ». Ensemble, ces leçons illustrent la réalité : l'instauration d'un changement durable en faveur des droits des migrants forcés est un travail incroyablement difficile qui ne gagne pas à être romantisé.

Approches ascendantes

Plusieurs articles soulignent l'importance des efforts menés au niveau local et des approches ascendantes de la mobilisation. En se concentrant sur les auxiliaires juridiques des réfugiés en Égypte, Adhar Marup et Chuol Simon soulignent le rôle important que les réfugiés eux-mêmes peuvent jouer pour améliorer l'accès à la justice. Dans leur article sur les organisations dirigées par des réfugiés, Watfa Najdi, Mustafa Hoshmand, Farah Al Hamouri et Oroub el Abed expliquent plus en détails les mécanismes de soutien juridique que les réfugiés en Turquie, en Jordanie et au Liban ont pu mettre en place pour eux-mêmes, ce qui leur a permis de jouer un rôle important dans des environnements politiques différents.

Khadija Al-Khawaj, Amouna Tammimi et Mette Edith Stendevad discutent de la manière

d'intégrer les approches ascendantes dans la production de connaissances. Dans la pratique humanitaire, une grande partie des connaissances est produite dans des documents écrits tels que des rapports et des évaluations. Nous apprenons que ces approches standard ne reconnaissent souvent pas l'expertise des personnes et leurs propres efforts en faveur de la reconnaissance des droits. Sur la base de leur expérience en matière de recherche collaborative impliquant à la fois les chercheur(e)s et les participant(e)s, les auteur(e)s proposent des enseignements et des outils offrant un modèle utile pour la rédaction et les actions visant à mobiliser les droits.

Solidarité sans frontières

La deuxième leçon que nous souhaitons mettre en évidence dans ce numéro est l'importance de la solidarité transfrontalière pour soutenir les efforts de mobilisation. Thomas McGee et Zahra Albarazi racontent l'histoire de la création du réseau MENA de lutte contre l'apatridie, connu sous le nom de « Hawiati ». Étant donné l'absence de mécanisme formel de reconnaissance des apatrides dans la région, le plaidoyer et la solidarité peuvent, dans de nombreux cas, être les seuls outils disponibles. Cet article montre comment la mise en place de réseaux régionaux peut soutenir les efforts déployés au niveau local en faveur des apatrides et initiés par ces derniers.

La solidarité avec les personnes en déplacement est la principale force du projet Alarme Phone Sahara, dont il est question dans une conversation entre Maurice Stierl et Moctar Dan Yaye, un activiste qui réagit aux violations des droits humains auxquelles sont confrontées les personnes qui traversent le Sahara en direction de l'Afrique du Nord. Ce que nous apprenons, c'est qu'il est important d'être plus conscient des menaces qui pèsent sur la vie des personnes qui cherchent refuge et de celles qui cherchent à les aider. Ces menaces ne sont pas les mêmes d'un bout à l'autre de la planète. En évoquant les dangers auxquels il est confronté en raison de ses actions avec Alarme Phone Sahara, Moctar Dan Yaye nous rappelle que « nous sommes tous activistes, mais nous ne vivons pas la même situation. »

L'ONG-isation de l'aide aux réfugiés

Deux des articles réfléchissent à la manière dont les initiatives de mobilisation – y compris les efforts pour formaliser ces initiatives – interagissent avec les structures plus larges de l'aide humanitaire. Ces articles s'inscrivent dans le cadre de notre troisième leçon sur l'« ONG-isation ». Nous nous inspirons de l'interprétation qu'Islah Jad donne à ce terme, à savoir un mode d'organisation capable

de transformer des questions collectives en « projets » isolés qui dépendent de financements étrangers.²

L'article de Dina Baslan nous emmène en Jordanie, où des réfugiés issus de minorités se sont unis à des sympathisants jordaniens et transnationaux pour lutter contre l'exclusion des programmes humanitaires et le racisme structurel auquel ils sont confrontés. Elle évoque les dilemmes auxquels l'organisation qu'elle a cofondée a été confrontée lorsqu'elle s'est formalisée en tant qu'ONG, notant que « nous avons constaté que nos capacités étaient surchargées en essayant de répondre aux besoins (parfois contradictoires) des différentes parties : la communauté, les organisations partenaires, les chercheurs, les donateurs et le gouvernement. » Dans leur contribution, Adhar Marup et Chuol Simon attirent notre attention sur un problème lié : les préjugés du secteur humanitaire quant à la capacité des réfugiés à agir en tant qu'auxiliaires juridiques, ce qui limite le rôle qu'ils sont autorisés à jouer.

Réflexions

En présentant divers exemples d'actes de mobilisation, les partenaires de ce numéro ont voulu témoigner de leur solidarité avec les activistes qui œuvrent en faveur des droits des migrants forcés. Nous nous considérons comme des activistes, mais nous sommes loin de vivre la même situation que nombre de nos contributeurs et contributrices. Par exemple, nous avons reçu un financement pour ce projet de la part du Conseil de la recherche de Norvège et n'avons couru aucun risque dans le processus. Nous avons beaucoup appris des auteur(e)s qui y ont contribué. Pour nous, cette expérience a suscité une réflexion sur les moyens de collaborer et de renforcer la solidarité avec les activistes (réfugiés) à l'avenir.

Nous espérons que ce numéro spécial invitera les lecteurs à réfléchir aux nombreuses possibilités de solidarité dans la région MENA, même si les conditions de mobilisation dans la région ne semblent pas propices à la solidarité. Chaque article, ainsi que les trois principales leçons que nous avons tirées ici – l'importance des approches ascendantes, les possibilités de solidarité transfrontalière et les défis liés à l'« ONG-isation » – nous permettent de constater que les initiatives soutenant les droits des réfugiés évoluent effectivement dans ces conditions et progressent. Bonne lecture !

Mirjam Twigt m.a.twigt@umail.leidenuniv.nl
Chargée de recherche, LDE Centre Governance of Migration and Diversity (Centre LDE
Gouvernance des migrations et de la diversité),

Université de Leiden ; ancienne boursière post-doctorale, Département de criminologie et de sociologie du droit, Université d'Oslo.

Nora Milch nora.milch@jus.uio.no

Consultante en recherche, Département de criminologie et de sociologie du droit, Université d'Oslo

Abdullah Omar Yassen

abdullah.yassen@epu.edu.iq

Professeur adjoint en droit international public et responsable des relations culturelles, Bureau

international, Université polytechnique d'Erbil
Les auteur(e)s sont les membres principaux de l'équipe du projet REF-ARAB. Pour en savoir plus sur leur travail, reportez-vous à la page 23 ou visitez leur site web : www.jus.uio.no/ikrs/english/research/projects/ref-arab/

1. Les travaux de Peter Nyers et Kim Rygjel sont une source d'inspiration. Lisez par exemple Nyers P et Rygjel K (Eds) (2012) *Citizenship, Migrant Activism, and the Politics of Movement*, Routledge.

2. Jad I (2004) « The 'NGOization' of the Arab Women's Movements », *Al-Raïda Journal*, 38-47 bit.ly/Jad-NGOization

Les auteurs sont les principaux membres de l'équipe du projet REF-ARAB.

Vous pouvez en savoir plus sur leur travail à la page 23 ou en visitant leur site Web : www.jus.uio.no/ikrs/english/research/projects/ref-arab/

Les femmes palestiniennes de Syrie se mobilisent pour influencer la production de connaissances

Khadija Al-Khawaja, Amouna Tammimi et Mette Edith Lundsfryd Stendevad

Les voix des femmes palestiniennes de Syrie sont souvent réduites au silence dans les connaissances produites par la recherche et la pratique humanitaires. Les sessions « Speaking back » fournissent des informations cruciales sur les expériences de ces femmes et leur pertinence pour les discussions sur la mobilisation des droits.

Les migrants forcés sont souvent invités à partager certains aspects de leur vie avec des journalistes, des chercheurs et des professionnels de l'humanitaire. La production de connaissances fait partie intégrante de la pratique humanitaire : les acteurs humanitaires recueillent, partagent et analysent sans cesse les témoignages des populations marginalisées afin d'obtenir des financements et de distribuer de l'aide. Cependant, les récits et expériences plus larges des participants à la recherche sont souvent passés sous silence. Ces personnes sont rarement invitées à prendre part à ces processus et n'ont que peu d'influence sur la manière dont leurs mots, leurs voix et leurs images sont présentés. Peu de chercheurs se sont activement penchés sur la question de savoir comment donner aux participants issus de communautés marginalisées les moyens d'agir en tant que consultants et experts qui alimentent les dialogues sur la production de connaissances concernant leurs propres communautés.¹

En tant qu'auteurs, nous ne pouvons pas écrire en tant que « nous » collectif : Khadija et Amouna² s'identifient comme des femmes cis palestiniennes apatrides de Yarmouk, déplacées de leur patrie, la Palestine, et de leur lieu de naissance, la Syrie. Elles ont participé à un projet d'histoire féminine

orale (herstory)³ visant à documenter la manière dont quatre générations de femmes d'origine palestinienne nées en Syrie se souviennent de l'histoire.⁴ En tant que chercheuse principale danoise, Mette a recueilli les enregistrements oraux numériques dans le cadre de sa thèse de doctorat. La dernière fois que Mette s'est rendue à Yarmouk, c'était en 2012. Khadija et Amouna se sont échappées en 2014 ; Khadija a depuis obtenu l'asile en Allemagne, tandis qu'Amouna et ses enfants sont toujours déplacés dans un camp de l'UNRWA en Syrie. Khadija et Mette se sont rencontrées en 2018 en Allemagne et Mette continue de discuter en ligne avec Amouna. Si bien des choses nous séparent, beaucoup d'autres nous rapprochent : nous nous identifions comme des femmes cis, nous aimons les régions de Syrie que nous considérons autrefois comme nos foyers, et nous n'avons pas pu y retourner depuis une décennie.

Bien avant de participer à ce projet de recherche, ces femmes se sont mobilisées pour défendre leurs droits à franchir les frontières, à accéder à l'éducation, à la protection et à l'unification de leur famille, ainsi qu'à la reconnaissance de leur statut de Palestiniennes. Par exemple, elles ont organisé des manifestations en faveur de la démocratie,

organisé l'éducation de leurs enfants et mis en place des services de santé et d'alimentation alors qu'elles vivaient en état de siège, organisé des funérailles dignes et tenté d'aider à documenter le nombre de personnes mortes de la famine systématique à Yarmouk. Mais ces actions ne figurent pas dans les rapports des ONG et les études universitaires. Le silence historique des femmes palestiniennes apatrides de Syrie nous fait prendre conscience des processus de marginalisation, des communautés apatrides et des perspectives féminines dans les migrations forcées. Aujourd'hui, la guerre qui sévit en Syrie affecte les femmes palestiniennes apatrides nées en Syrie de manière multiple et complexe.⁵ En tant qu'auteurs, nous nous sommes réunies pour poser la question suivante : comment les femmes palestiniennes apatrides peuvent-elles avoir accès à une production de connaissances influencée par leurs expériences ?

« Rien ne remplace l'expérience »

Les grands-parents de Khadija et d'Amouna ont fui le nord de la Palestine vers la Syrie pendant l'al-nakba⁶ et se sont ensuite installés à Yarmouk, un camp de réfugiés non officiel en Syrie qui abritait néanmoins 16 installations différentes de l'UNRWA telles que des écoles, des cliniques et des cinémas. Yarmouk a été fondée en 1957 et, avant l'éclatement du conflit en 2011, elle abritait 160 000 réfugiés, soit la plus grande communauté palestinienne en dehors de Palestine.⁷

En 2014, une photo emblématique a attiré l'attention du monde entier sur Yarmouk, représentant des milliers de personnes faisant la queue pour obtenir de la nourriture dans une rue bombardée. C'est peut-être ainsi que beaucoup de gens voient Yarmouk aujourd'hui, ce qui minimise le rôle central de la « petite Palestine » – comme Yarmouk était surnommée – pour les Palestiniens de Syrie et pour la résistance pacifique à ce stade du conflit armé.⁸ La photo a également fait la couverture du numéro de la RMF consacré à la crise syrienne.⁹

Mais contrairement à d'autres personnes qui cherchaient refuge en dehors de la Syrie à l'époque, les Palestiniens qui tentaient de fuir vers le Liban, la Jordanie et la Turquie ont été repoussés depuis 2012. Cette expérience du refoulement vers la Syrie est difficile à comprendre pour d'autres, y compris pour Mette, bien qu'elle soit activement impliquée dans la documentation de ces phénomènes. Comme l'explique Khadija :

« Rien ne remplace l'expérience Peu importe le nombre d'histoires que Mette peut enregistrer, écrire et traduire ou le nombre de fois qu'elle écoute l'histoire

d'al-nakba, de la nakba en cours ou du siège de Yarmouk, elle ne comprendra jamais vraiment et ceux qui liront [à ce sujet] ne comprendront pas non plus. »

« Speaking back » : créer un espace pour explorer des histoires complexes

Au cœur du projet d'histoire orale féminine se trouvaient ce que Mette a appelé des sessions de « retour de parole » (speaking back). Dès le départ, les participantes ont contribué à la conception de la recherche avant que leur histoire ne soit consignée. Ces sessions leur ont ensuite permis d'expliquer plus en détail leurs expériences, en écoutant leurs propres enregistrements et en faisant des commentaires ou en corrigeant d'éventuels malentendus. Au cours de ces séances, les femmes ont également reçu des traductions écrites afin de confirmer que les récits écrits correspondaient bien à ce qu'elles avaient dit et voulu dire.

Selon Khadija, cela a permis aux participantes de « se présenter comme des personnes dynamiques, en développement, affectées par nos vies et nos circonstances compliquées ». L'un des exemples concerne les difficultés à maintenir et à faire évoluer les relations familiales pendant un conflit. En tant qu'activiste anti-régime, Khadija a d'abord coupé les ponts avec son père, qui était resté en Syrie et soutenait prétendument le régime d'Assad. Mais au fil des ans, elle a constaté que les autorités chargées des demandes d'asile, les travailleurs des ONG et les chercheurs activistes ne comprenaient pas que, malgré les opinions politiques de son père (qu'elles soient authentiques ou feintes), leur relation comportait aussi une part d'amour et de paix. Elle pense que la représentation de ses expériences dans les reportages humanitaires a également contribué à réduire sa complexité humaine :

« Pour moi, quelque chose a dysfonctionné. Nos propos sont figés dans le temps parce qu'à un moment donné, il a fallu cesser de parler et les mots ont dû être imprimés dans des rapports, des articles et des dissertations. Mais j'ai besoin d'espace pour laisser place à la complexité et je n'ai pas l'impression que les rapports de l'ONU ou les recherches universitaires [...] le reflètent. »

« Speaking back » a permis aux participantes de nuancer des pensées et des sentiments apparemment contradictoires. Comme Khadija, Amouna éprouve des sentiments contradictoires quant à la manière dont on se souvient d'elle et de son héritage - en l'occurrence, de son lieu de naissance, Yarmouk. Bien sûr, Yarmouk est aussi un lieu qui évoque de bons souvenirs. En écoutant ses propres enregistrements, Amouna s'est

rendu compte que la nostalgie de l'endroit qu'elle appelait sa maison pouvait être mal interprétée. Elle a fait le lien avec les projets de réouverture de Yarmouk de l'UNRWA, menés par le régime syrien et ses parties prenantes :

« Comment pouvons-nous créer un nouveau foyer temporaire dans les décombres de Yarmouk, alors que nous savons toutes les atrocités qui s'y sont produites ? [...] Ceux qui pensent pouvoir reconstruire Yarmouk sont des imbéciles et veulent simplement que nous retournions dans un lieu clos où ils pourront nous contrôler dans des camps. »

Les mots d'Amouna font écho à ce que les activistes et les chercheurs réclament : l'abolition des camps ». Elle souligne la tendance des agences des Nations unies, des ONG internationales et des autorités nationales à présenter les camps comme le seul endroit où les Palestiniens apatrides pourraient vivre, et exhorte les chercheurs, les praticiens et les décideurs politiques spécialisés dans les migrations forcées à maintenir l'abolition des camps à l'ordre du jour. La nostalgie des foyers d'antan ne doit pas servir à romantiser la vie dans les camps.

Impliquer les participantes à la recherche

Outre l'approche « Speaking back », les participantes à la recherche ont été associées à la recherche d'autres manières. Par exemple, Mette et les participants possédaient une compréhension commune du fonctionnement des techniques utilisées lors de l'enregistrement, de la traduction et de l'analyse. Une grande partie de l'analyse a été réalisée conjointement avec les femmes participantes. La plupart des participantes ont apprécié d'en apprendre davantage sur la manière dont les données sont chiffrées, traduites et rendues anonymes, et sur la manière dont les outils logiciels sont utilisés pour organiser les thèmes. Toutes les participantes à l'étude ont reçu leur propre carnet de notes, afin d'y inscrire des informations sur lesquelles elles pourraient revenir plus tard ou qu'elles pourraient conserver pour elles-mêmes. Les participantes éprouvant des difficultés à écrire peuvent enregistrer leurs notes personnelles sous forme numérique, une option qui implique nécessairement de s'assurer que les participantes savent comment conserver ces données en toute sécurité, par exemple en les chiffrant et en anonymisant les noms, les lieux, l'âge et le genre.

La participation, élément essentiel de la lutte pour les droits

Les gens pensent souvent que le fait de participer à une recherche peut entraîner un changement dans leur situation. Et si l'enregistrement

d'histoires orales et le partage d'expériences peuvent avoir des effets thérapeutiques, le destin des femmes palestiniennes de Syrie reste le plus souvent inchangé ou, dans certains cas, aggravé par la recherche humanitaire. La possibilité que la production de connaissances à elle seule – pour la planification humanitaire ou la recherche universitaire – puisse fondamentalement entraîner un changement est limitée. Mais le fait de continuer à chercher des moyens créatifs pour mener des recherches, les rédiger, les analyser lors de réunions ou d'ateliers et les publier peut garantir une plus grande dignité aux communautés marginalisées et faire partie intégrante de l'évolution et de la progression des luttes pour les droits humains.

Dans ce projet, l'initiative « Speaking back » et d'autres approches participatives ont effectivement influencé les résultats de la recherche et ont contribué à révéler des nuances et des complexités importantes qui, autrement, n'auraient pas été perçues. Cependant, cela n'a pas modifié les asymétries de pouvoir entre le chercheur et les personnes étudiées, notamment en raison de la nécessité pour de nombreux participantes d'être anonymes en raison de leur situation, et du manque de reconnaissance institutionnelle de leur contribution. Plus important encore, le projet a montré que si les femmes palestiniennes de Syrie sont activement impliquées dans les luttes pour leurs droits, leurs efforts sont malheureusement rarement pris au sérieux par les décideurs politiques ou mis en évidence dans la recherche ou la pratique.

Khadija Al-Khawaja

Étudiante de premier cycle, Université de Stralsund

Amouna Tammimi

Pédiatre, Centre de santé de l'UNRWA

Mette Edith Lundsfryd Stende vad

mette.lundsfryd@mau.se @MLundsfryd
Chercheuse, Université de Malmö

1. Par exemple, Dance J, Lory et Johnson L (2019) « Ideal Dialogues with Immigrants of Color in Sweden and The United States: A Participatory-Ethnographic Approach », *Journal of Ethnographic & Qualitative Research*, 13, p 169 à 186.
2. Khadija et Amouna sont les pseudonymes des auteures.
3. Le terme « herstory » souligne que la personne qui livre le récit s'identifie sous le pronom elle (haknya). Les histoires consignées contiennent des récits sur elle, sur sa vie et sur d'autres femmes. Elles comportent également des histoires d'hommes, d'États, d'enfants et d'organisations.
4. Stende vad M E L (2022) *Palestinian Women of Syria Speaking Back. Portraying Stateless Female Diaspora*, thèse de Doctorat, Université de Leicester
5. Erakat N (2014) « Palestinian refugees and the Syrian uprising: Filling the protection gap during secondary forced displacement », *International Journal of Refugee Law*, doi 10.1093/ijrl/euu047

6. *Al-nakba* est le terme arabe utilisé pour désigner l'événement historique de l'expulsion du peuple palestinien de la Palestine et la guerre de 1947-1949. Le terme signifie « la catastrophe ».

7. bit.ly/unrwa-yarmouk

8. Al-Khatib A (2021) *Little Palestine (Diary of a Siege)*, Films de Force Majeure, Bidayyat for Audiovisual Arts, Doha Film Institute bit.ly/little-palestine

9. www.fmreview.org/fr/syrie

Mobilisation des réfugiés pour soutenir leurs droits en Jordanie, au Liban et en Turquie

Wafsa Najdi, Mustafa Hoshmand, Farah Al Hamouri et Oroub El Abed

Les initiatives menées par les réfugiés pour soutenir les communautés de réfugiés au Moyen-Orient se sont développées de différentes manières en réponse à un environnement politique souvent restrictif. La communauté humanitaire internationale et la communauté des chercheurs devraient reconnaître la capacité de ces initiatives et trouver des moyens de les écouter, d'apprendre d'elles et de collaborer avec elles de manière plus efficace.

La littérature sur la mobilisation des communautés s'est développée ces dernières années, avec un intérêt particulier pour les communautés de réfugiés. Cela reflète le programme de « localisation de l'aide » promu lors du sommet humanitaire mondial des Nations unies de 2016, et la reconnaissance croissante par les Nations unies du rôle joué par les acteurs locaux et les leaders au sein des groupes de réfugiés. Cette tendance s'inscrit également dans le cadre du « Grand Bargain » (lancé lors du Sommet mondial sur l'action humanitaire) qui vise à améliorer l'efficacité de la réponse humanitaire en renforçant les capacités des acteurs humanitaires locaux et en leur offrant un meilleur accès au financement et à l'information. De même, le Pacte mondial sur les réfugiés de 2018 a mis l'accent sur le renforcement de l'autonomie des réfugiés et sur la reconnaissance de la valeur de la participation des réfugiés à la prise de décision.

Le changement de paradigme dans le financement humanitaire vers des approches plus inclusives et axées sur le développement a incité les acteurs humanitaires et les donateurs privés à financer des organisations dirigées par des réfugiés (RLO), en les encourageant à devenir autonomes. Cependant, peu de recherches ont été menées sur les expériences des RLO au Moyen-Orient¹ et sur les stratégies qu'elles emploient pour faire valoir leurs droits et contester les asymétries de pouvoir dans les pays d'accueil et au sein du système humanitaire international.

Pour étudier cette question, nous avons examiné la mobilisation des réfugiés au sein des écosystèmes locaux, nationaux et internationaux, en nous concentrant sur les divers environnements politiques du Moyen-Orient. Cela nous a permis de mieux comprendre les structures que les réfugiés ont créées et le rôle

qu'ils ont pu jouer. Après 18 mois de recherche documentaire, de cartographie, de recherche sur le terrain, d'entretiens, de groupes de discussion et d'analyse comparative en Jordanie, au Liban et en Turquie, nous avons identifié un total de 336² réponses dirigées par des réfugiés, de modèles et de types différents, y compris un nombre limité de RLO enregistrées ainsi qu'un éventail beaucoup plus large et un plus grand nombre de RLO moins visibles et généralement de plus petite taille.

Les résultats de nos recherches ont permis d'élaborer la définition suivante d'une RLO adaptée au contexte du Moyen-Orient :

Une RLO est une réponse organisée, formelle ou informelle, initiée, dirigée ou gérée par une ou plusieurs personnes déplacées de force afin de fournir à la communauté des services humanitaires, socio-économiques, culturels et/ou de protection.³

Les RLO au Moyen-Orient : présents et actifs malgré des politiques restrictives

Les trois pays inclus dans cette étude mènent des politiques différentes à l'égard des réfugiés : des politiques qui ont été élaborées en réponse à l'évolution de la dynamique du pouvoir, des relations internationales et de l'évolution des intérêts.

En Jordanie, les non-Jordanien se voient refuser le droit de constituer des entités de la société civile ; même si un seul des membres d'une telle entité est non-jordanien, l'organisation doit obtenir l'accord spécial du Premier ministre, un sésame extrêmement difficile à obtenir. En Jordanie, les réfugiés sont considérés comme des « demandeurs d'asile » (la Jordanie n'est pas signataire de la Convention de 1951 sur les réfugiés) et se voient donc refuser le droit de s'organiser comme les non-Jordanien.

Au Liban, les politiques concernant les différents groupes de réfugiés sont en constante évolution. Les organisations étrangères⁴ suivent une procédure d'enregistrement établie par un décret spécial du Conseil des ministres. Une RLO suit la même procédure d'enregistrement qu'une ONG locale. Toutefois, il est important de noter que les Syriens, les Palestiniens et les autres réfugiés ne sont pas autorisés à créer des organisations et doivent donc s'associer à des ressortissants libanais pour les aider, les protéger et les représenter publiquement devant l'État.

La loi turque ne fait pas de distinction entre les étrangers et les citoyens turcs en ce qui concerne la création d'une ONG en Turquie, mais un certain nombre de conditions doivent être remplies pour créer une association légale ou une ONG en Turquie. Plus important encore, l'organisation doit compter au moins sept membres fondateurs qui sont soit des Turcs, soit des étrangers ayant un statut légal en Turquie.

Compte tenu des réglementations restrictives des pays d'accueil et des exigences des donateurs, la majorité des RLO ne sont pas enregistrées, n'ont pas été en mesure d'obtenir un financement externe et disposent d'une visibilité très limitée au-delà des communautés qu'elles desservent. Plusieurs facteurs déterminent la création des RLO et les types d'actions qu'elles entreprennent :

- les politiques ambiguës ou restrictives du pays d'accueil en ce qui concerne le statut de réfugié,
- l'environnement politique actuel relatif à l'enregistrement des organisations,
- le niveau de sensibilisation des réfugiés aux législations et politiques nationales,
- le capital social et financier ainsi que les réseaux que les réfugiés possèdent ou auxquels ils ont accès,
- le soutien que les réfugiés reçoivent des organisations humanitaires internationales.

Les RLO en action : formes, tailles et modèles
Cet environnement réglementaire et politique a entraîné une grande diversité dans les formes que peut prendre une RLO. Nous avons regroupé les différentes manifestations des RLO en plusieurs couches. Ces couches reflètent la manière dont l'action de la RLO se développe en fonction des besoins de la communauté, de la concentration ou de la dispersion des membres de la communauté (dispersés dans de grandes zones urbaines ou concentrés dans des contextes semi-urbains ou ruraux), de la disponibilité des fonds, du statut

juridique, des structures de mobilisation de la communauté et de l'accès aux réseaux locaux et internationaux (c'est-à-dire la capacité d'assurer la liaison avec les organisations d'aide humanitaire établies afin de coordonner les services).

Couche 1 – organisations transnationales : Il s'agit de RLO capables de travailler au-delà des frontières en mobilisant des réseaux transnationaux qui incluent les communautés de réfugiés en exil. De cette manière, les RLO sont en mesure d'élargir la portée de leurs services, d'augmenter la taille des communautés qu'elles peuvent atteindre et de diversifier leurs réseaux avec les donateurs internationaux. Nous avons identifié cinq organisations de ce type en Turquie, six en Jordanie et douze au Liban.

Couche 2 – mobilisation communautaire institutionnalisée : Dans cette catégorie, nous trouvons les RLO qui sont parvenues à s'enregistrer tant qu'organisation, société à but lucratif (entreprise sociale) ou association, institutionnalisant ainsi leur mobilisation communautaire. Cela leur permet d'attirer des financements extérieurs et d'élargir la communauté qu'elles servent. Nos recherches ont permis d'identifier cinq organisations enregistrées en Turquie, 36 au Liban et 80 en Jordanie.

Couche 3 – mobilisation communautaire localisée : Ce phénomène se produit lorsque les membres d'une communauté de réfugiés sont rassemblés par un ou plusieurs leaders qui mobilisent la communauté par le biais d'un réseau. Ces entités sont alors en mesure d'atteindre un plus grand nombre de réfugiés en obtenant des fonds et un soutien pour la communauté de la part des acteurs locaux. Nous en avons dénombré 56 en Jordanie, 57 au Liban et 58 en Turquie.

Couche 4 – initiative philanthropique individuelle : Ces initiatives représentent l'action d'une seule personne ou d'un petit groupe de personnes de la communauté qui ont identifié un besoin particulier et se sont organisées pour y répondre. Ces initiatives sont souvent menées par des réfugiés influents ayant accès à de l'argent et à des réseaux. Nous avons identifié trois initiatives de ce type en Jordanie, cinq au Liban et treize en Turquie.

Stratégies des RLO : le capital social et les réseaux pour combler les lacunes

L'une des caractéristiques d'une RLO est le rôle des réfugiés dans la gouvernance et le processus de prise de décision de l'organisation. Ainsi, le



Graffiti dans les rues du camp de Nahr el-Bared au Liban d'un jeune garçon agitant le drapeau de la Palestine devant le Dôme du Rocher. (Crédit : Watfa Najdi)

statut juridique des réfugiés eux-mêmes a joué un rôle important dans la détermination de leur capacité à institutionnaliser et à développer leur organisation : une étape importante dans l'amélioration de la visibilité de l'organisation et de son champ d'action.

Quelle que soit l'ampleur de l'activité, nous avons constaté que toutes les RLO ont été créées pour combler les lacunes en matière de protection et d'assistance laissées par les acteurs humanitaires internationaux et résultant des politiques de l'État hôte en matière d'accès aux droits et services fondamentaux. Nous avons constaté que les RLO font preuve d'autorité grâce à leurs activités dans les domaines de la protection sociale et de la prestation de services, tout en offrant un espace pour maintenir ou recréer leur patrie en exil.

Les RLO ont eu un impact positif significatif dans leurs domaines d'activité sur l'ensemble des 11 sites étudiés. L'impact significatif des RLO, qu'elles soient petites et relativement invisibles ou grandes et enregistrées, découle principalement de la force des relations établies entre les membres de la RLO d'une part et les membres de la communauté d'accueil d'autre part. Les RLO les plus performantes ont également établi des relations durables avec les fonctionnaires de l'État

d'accueil et les membres des organisations internationales et des donateurs. L'impact des RLO a été mesuré en fonction du nombre de personnes desservies, des programmes mis en œuvre, du personnel recruté et des objectifs atteints.

En outre, bien que peu nombreuses au Moyen-Orient, les RLO liées à des réseaux transnationaux ont eu un impact plus visible en raison de leur capacité à travailler dans des contextes multiples, de leur accès aux acteurs institutionnels et de leur capacité à recevoir des financements extérieurs. Elles ont également été en mesure de communiquer l'efficacité de leurs programmes en termes d'objectifs ciblés, d'étapes planifiées, de résultats obtenus et de personnes touchées. Leur travail doit répondre aux besoins de leur communauté tout en respectant les conditions imposées par les donateurs. En revanche, l'impact des RLO non enregistrées s'est avéré limité aux membres de leur communauté immédiate et plus dépendant des liens sociaux qu'elles ont tissés parmi les membres des communautés qu'elles desservent. Cet impact, bien que difficile à quantifier, a été identifié comme significatif et important pour les réfugiés, car il a contribué à soutenir une communauté d'entraide qui, à son tour, a facilité la protection sociale et d'autres formes de soutien.

Bien qu'il soit important de reconnaître l'impact des RLO plus importantes et plus visibles et les contributions significatives qu'elles apportent, il est tout aussi important de ne pas négliger le travail et le rôle des RLO plus petites et souvent non enregistrées.

Les RLO en tant que partenaires et décisionnaires à part entière

Pour comprendre le travail et l'impact des RLO au Moyen-Orient, il faut comprendre en profondeur les diverses réalités de la gouvernance locale et nationale des réfugiés dans cette région. Les acteurs nationaux, régionaux, internationaux et transnationaux contribuent à façonner les politiques de chaque pays en matière de réfugiés et où l'État « maintient les styles traditionnels de gouvernance étatique en termes d'élaboration de règles bureaucratiques » et exerce son pouvoir sur les réfugiés.⁵ Cela détermine par conséquent la taille des RLO ainsi que leur plan de travail, leur accès au financement et leur « impact ».

À travers ce travail, nous avons cherché à mettre en évidence le rôle important de l'aide humanitaire locale menée par les réfugiés, indépendamment de la taille et du statut d'enregistrement de leurs organisations. Nos conclusions mettent en évidence l'action des communautés de réfugiés et leur capacité à évaluer les choix, à prendre des décisions et à agir, en dépit d'un environnement politique restrictif. Ces constatations fournissent des éléments importants aux décideurs politiques, aux bailleurs de fonds et aux praticiens pour guider leur engagement auprès des différents types de RLO dans la région, en tenant compte des diverses structures, stratégies et niveaux de formalité représentés par les différentes réponses apportées par les réfugiés.

Plus précisément, et à la lumière des engagements du Grand Bargain et des principes du Pacte mondial sur les réfugiés, les donateurs devraient élaborer des politiques plus souples et plus permissives en matière de financement des RLO, en veillant à ce que le soutien aux RLO ne soit pas exclusivement accessible au nombre limité de RLO de premier plan dans la région.

En réponse aux engagements pris par les ONG humanitaires de localiser l'action et de transférer le pouvoir aux acteurs les plus proches des communautés nécessitant une aide humanitaire, les organisations humanitaires devraient développer des mécanismes innovants pour écouter les RLO, apprendre d'elles et collaborer avec elles. Pour ce faire, les organisations humanitaires doivent reconnaître et valoriser l'action, les connaissances, l'expertise et les perspectives des

RLO et s'efforcer de supprimer les déséquilibres de pouvoir susceptibles d'entraver une collaboration efficace. Elles doivent considérer les RLO comme des partenaires précieuses à part entière au sein de la communauté des acteurs humanitaires et veiller à ce qu'elles participent sur un pied d'égalité au processus de prise de décision.

Ce principe s'applique également aux chercheurs. Étant donné les avantages considérables de la recherche participative menée par les chercheurs les plus proches du phénomène de la migration forcée, les chercheurs devraient impliquer les réfugiés en tant que membres à part entière de l'équipe de recherche dès le stade de la conception de la recherche. Ils devraient également reconnaître la contribution importante que les RLO peuvent apporter à la recherche, notamment en identifiant les besoins en matière de recherche, en comprenant les conditions locales et en évoluant dans des environnements de recherche complexes.

Watfa Najdi [@watfanajdi](mailto:watfanajdi@gmail.com)
Chercheuse principale au Liban

Mustafa Hoshmand
mustafa1.hoshmand@gmail.com
Chercheur principal en Turquie

Farah Al Hamouri fhamouri@gmail.com
Chercheuse principale en Jordanie

Oroub El-Abed
[@OroubElAbed](mailto:oroub.elabed@gmail.com)
Chercheuse principale régionale

Centre d'études libanaises

1. Nous préférons le terme « Asie de l'Ouest » à celui de « Moyen-Orient », car il est plus exact et géographiquement plus précis. Le terme Moyen-Orient est une étiquette eurocentrique et arbitraire qui perpétue les perceptions coloniales de la région et ne reconnaît pas les distinctions géographiques et les identités culturelles uniques qui la composent. Toutefois, pour rester cohérents avec le titre de ce dossier spécial, nous avons utilisé le terme « Moyen-Orient » dans notre article.

2. Il ne s'agit pas d'un chiffre exhaustif pour toutes les initiatives de ce type qui peuvent exister dans ces pays, mais il représente celles qui ont été couvertes par notre recherche ; cependant, nous pensons que la ventilation des nombres des différents types de réponses reflète le nombre relatif de ces initiatives.

3. El Abed O, Nadji W, Hoshmand M et Al Hamouri F (2023) « Refugee Communities Mobilising in the Middle East », LERRN bit.ly/rlos-mobilising

4. L'association est considérée comme étrangère si son fondateur ou directeur n'est pas libanais, si elle est basée en dehors du Liban, ou si plus d'un quart des membres de son assemblée générale sont étrangers.

5. Mencütek Z Ş (2020) *Refugee Governance, State and Politics in the Middle East*, Routledge

Lutte contre l'apatridie dans la région MENA : un nouveau réseau pour la mobilisation

Zahra Albarazi et Thomas McGee

Un nouveau réseau régional sur l'apatridie dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord sensibilise l'opinion publique et offre une plateforme de mobilisation.

L'apatridie est un problème dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) depuis les origines mêmes de son système moderne d'États-nations. Selon les statistiques du HCR, des milliers de personnes dans la région MENA vivent sans nationalité – et des millions d'autres si l'on inclut les Palestiniens enregistrés dans un système distinct.¹ Des familles et des communautés entières peuvent être apatrides, une condition qui peut être héritée de plusieurs générations, entraînant de graves violations des droits fondamentaux.

En tant que co-coordonateurs du réseau MENA Statelessness Network (Réseau MENA sur l'apatridie), créé relativement récemment,² nous réfléchissons à la manière dont les multiples positions et expériences des personnes travaillant sur la question de l'apatridie dans l'ensemble de la région ont été représentées. En outre, nous nous penchons sur un défi auquel nous sommes régulièrement confrontés : (comment) un réseau régional peut-il soutenir des interventions ascendantes menées par des apatrides et leurs alliés aux niveaux local ou national ?

La prochaine étape de l'engagement

Connu sous le nom abrégé de « Hawiati », qui signifie « mon identité » ou « mon ID » en arabe, le réseau a été officiellement créé au milieu de l'année 2020. Si son officialisation a marqué une étape importante, elle n'a certainement pas été le point de départ d'un travail sur la question de l'apatridie dans la région, mais plutôt l'aboutissement d'années d'engagement informel et *ad hoc*. En effet, l'ONG libanaise Ruwad Al Houkouk (Frontiers Rights ou Droits des frontières) s'engage à fournir une assistance juridique aux apatrides depuis le début des années 2000. Toutefois, les acteurs de la région MENA ont eu du mal à constituer un réseau régional efficace. Cela s'explique en partie par l'impact de la politique de division pratiquée par les États autoritaires et par le fait que de nombreux activistes de la cause apatride (en particulier ceux du Golfe) doivent opérer à partir de lieux éloignés dans les communautés de la diaspora.

Hawiati entend développer la solidarité envers et entre les personnes apatrides et celles qui

travaillent dans ce domaine.³ En nous appuyant sur les expériences de notre réseau émergent et de ses diverses collaborations au cours des dernières années, nous soulignons un certain nombre d'enseignements tirés des efforts visant à faciliter la mobilisation locale des communautés touchées par l'apatridie. Nous présentons également quelques-uns des développements passionnants dans la poursuite commune des droits des apatrides, principalement sous l'impulsion de membres de communautés elles-mêmes concernées par ce phénomène.

Des projets locaux actifs

Les activistes apatrides, ainsi que leurs alliés, ont conçu de nouvelles générations de projets visant à placer les apatrides au centre des réponses programmatiques à ce problème. Autrefois considérés comme de simples bénéficiaires de programmes, les apatrides sont aujourd'hui perçus comme des participants actifs à la recherche de solutions. En Libye, les Touaregs exclus de la citoyenneté ont formé les mouvements « Non à la discrimination » et « Tribus touaregs », qui ont tous deux fait campagne sur le terrain pour l'inclusion par le biais d'une réforme juridique. « Nous devons faire entendre notre voix au monde entier et être écoutés par les organisations internationales », déclare Jafr Othman Al-Ansari, un représentant du second groupe. Dans le même temps, le projet pilote Maktoum Aid, conçu par l'activiste apatride Sami Haddad dans le nord du Liban, rassemble une cohorte de personnes qui luttent pour accéder à la citoyenneté en naviguant dans le système judiciaire complexe du pays. Le caractère novateur de cette initiative réside dans son orientation vers le soutien par les pairs et l'apprentissage partagé par les personnes directement touchées par l'apatridie. Sami Haddad résume cette approche : « C'est notre combat après tout, puisque c'est nous qui sommes nés sans citoyenneté. Nous devons nous approprier la cause et trouver des solutions pratiques ». Pendant ce temps, au Koweït, un certain nombre de bidounes ont attiré l'attention du public sur le problème de l'apatridie qui les affecte, eux et leur communauté, en se portant volontaires pour la

phase initiale de la campagne de vaccination contre le virus de la COVID-19.

Si la pandémie mondiale a posé des défis inattendus et sans précédent au travail sur l'apatridie dans la région, elle a également suscité une réflexion plus créative sur les futures modalités de programmation. Bien que cette situation ait engendré des défis importants pour nous, en tant que réseau régional fondé au milieu de voyages internationaux restreints et de fermetures nationales, elle nous a également permis de prendre conscience des barrières préexistantes à la participation qui sont souvent étroitement liées à la nature même de l'apatridie. Lynn Al Khatib, artisanne du changement dans le domaine de l'apatridie, souligne avec éloquence la façon dont l'absence de documents de voyage et de visas limite la mobilité et les possibilités de participation des apatrides.⁴

D'une certaine manière, le fait d'être obligé de travailler uniquement en ligne a été utile. Des activistes apatrides et des universitaires de la région ont entamé une réflexion critique sur les possibilités d'engagement et de mobilisation grâce à l'espace numérique élargi créé par la pandémie.⁵ Par exemple, nous avons eu le plaisir d'organiser un atelier en ligne – notre première activité à grande échelle – avec un partenaire de chacune des trois sous-régions de la région MENA : le Golfe, le Levant et l'Afrique du Nord. « C'était la première fois que j'entendais parler du problème de l'apatridie en dehors de mon propre pays », a déclaré l'un des participants. Nous espérons donc que ces approches régionales continueront à libérer le potentiel de nouvelles collaborations, de solidarité et d'inspiration au-delà des cloisonnements nationaux.

Gérer les attentes

Nous sommes parfaitement conscients des limites auxquelles nous sommes confrontés. Dans une région où l'apatridie n'est pas reconnue comme un statut juridique protégé et où il n'existe pas de mécanisme officiel permettant de reconnaître une personne comme apatride,⁶ il est rare, voire impossible, d'orienter efficacement les personnes apatrides vers les services compétents. Le plaidoyer et la solidarité peuvent, dans de nombreux cas, être les seuls outils dont nous disposons. Nous pensons donc qu'il est essentiel de gérer clairement les attentes.

Il ne suffit pas d'afficher les problèmes de l'apatridie pour qu'ils soient résolus. Nous ne nous faisons pas d'illusions sur les frustrations et les déceptions que cela peut causer à celles et ceux qui cherchent (parfois désespérément) à résoudre leur problème d'apatridie. En revanche,

pour le moment du moins, nous cherchons à continuer à sensibiliser à la gravité de la vie d'apatride, à plaider auprès des autorités nationales en faveur du changement, et à renforcer et consolider les actions isolées dans toute la région. Nous cherchons avant tout à déterminer de quelle manière soutenir les efforts déployés au niveau local par les apatrides eux-mêmes. Les premières réflexions sur ces projets pratiques ont été émises dans le cadre du processus même de construction d'une solidarité partagée entre les différentes communautés touchées. Comme le souligne l'un des participants à l'atelier : « Nous ne faisons que commencer. Nous devons travailler davantage sur la mise en réseau des acteurs concernés par l'apatridie dans la région. Et nous devons le faire de toute urgence ».

Zahra Albarazi

zahra.albarazi@gmail.com @zalbarazi

Thomas McGee

tmcgee@student.unimelb.edu.au @ThMcGee

Coordinateurs, MENA Statelessness Network (Hawiaiti)

Adresse e-mail de contact pour MENA

Statelessness Network : info@hawiaiti-mena.org

1. Alors que le HCR a pour mandat d'identifier et de protéger les personnes apatrides, ainsi que de prévenir et de réduire l'apatridie au niveau mondial, la plupart des Palestiniens du Moyen-Orient relèvent de la responsabilité de l'UNRWA (Office de secours et de travaux des Nations unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient).

2. www.hawiaiti-mena.org

3. Albarazi Z et McGee T (2021) 'Introducing "Hawiaiti": A network for stateless solidarity in the Middle East and North Africa (MENA)', Réseau européen sur l'apatridie <https://www.statelessness.eu/updates/blog/introducing-hawiaiti-network-stateless-solidarity-middle-east-and-north-africa-mena-bit.ly/intro-hawiaiti>

4. Al Khatib L (2022) « "Please don't buy me a plane ticket to present at your event, I don't have a passport" – the birth of ENS's community speaker policy » <https://www.statelessness.eu/updates/blog/please-dont-buy-me-plane-ticket-present-your-event-i-dont-have-passport-birth-enss-bit.ly/ENS-policy>

5. Poladoghly J (2022) « When the Subaltern Speaks Online: Stateless Advocacy through the Post-Pandemic Digital Space », Critical Statelessness Studies <https://law.unimelb.edu.au/centres/statelessness/resources/critical-statelessness-studies-blog/when-the-subaltern-speaks-online-stateless-advocacy-through-the-post-pandemic-digital-space-bit.ly/stateless-advocacy>

6. Bien que le HCR préconise la mise en place d'une procédure nationale de détermination de l'apatridie, aucun État de la région MENA ne dispose d'un tel mécanisme : HCR (2020) *Instaurer des procédures de détermination de l'apatridie pour protéger les apatrides*, Documents de bonnes pratiques, Action 6 www.refworld.org/docid/5f203d0e4.html bit.ly/determination-procedures

Lien en français bit.ly/determination-procedures-fr

Activisme pour la liberté de circuler dans le Sahara

Moctar Dan Yaye et Maurice Stierl

Les activistes du Sahara se sont mobilisés pour protéger les droits des migrants à la mobilité et à la sécurité au cours de leur voyage vers l'Afrique du Nord, mais ils sont confrontés à des défis importants dans un environnement politique hostile.

Le Sahara est le plus grand désert chaud du monde. Sa superficie est proche de celle de la Chine ou des États-Unis. Historiquement divisée en pays par les frontières tracées par les puissances coloniales, la région est aujourd'hui confrontée aux effets de l'externalisation des frontières de l'Europe.¹ La région accueille de nombreuses communautés, bien que les gens considèrent souvent le désert comme un vaste espace vide. Le Sahara est également le théâtre de conflits (géo)politiques interdépendants portant sur le territoire, les ressources et la mobilité.

Le Niger est l'un des onze pays bordés par le Sahara. Bien que le Niger ne fasse pas partie de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord, il joue un rôle important dans le contexte des migrations. Le Niger accueille de nombreuses personnes en déplacement, qu'il s'agisse de personnes en transit, de personnes repoussées d'Afrique du Nord ou de personnes migrant le long des routes commerciales dans le cadre de l'économie régionale.

Dans des pays comme le Niger, l'externalisation des frontières de l'Europe a eu des conséquences particulièrement dévastatrices. Sous la pression politique et l'incitation financière de l'UE, le Niger a adopté en mai 2015 une loi² (loi 0-36) sur le « trafic illégal de migrants », criminalisant ainsi ce qui était auparavant une activité légale et régulière : le transport vers le nord de personnes en déplacement. L'effet de ce type de travail « souterrain » a été une augmentation du nombre de conducteurs inexpérimentés, des itinéraires plus longs et plus dangereux, et une augmentation du nombre de décès.

En réponse aux décès survenus le long des routes du désert, des activistes du Niger et de plusieurs autres pays africains ont lancé Alarme Phone Sahara (Ligne d'urgence Sahara). Depuis 2017, ce projet « ayant pour but de défendre la vie et la liberté de circulation des migrants et des réfugiés contre les politiques migratoires répressives et souvent meurtrières »³ a mené des campagnes de sensibilisation sur les conditions et les risques du voyage, documenté les accidents, les violences et les décès sur les routes migratoires, et aidé les personnes en détresse dans le désert.

Moctar Dan Yaye, qui vit à Niamey, au Niger, est un activiste d'Alarme Phone Sahara. Dans l'entretien qui suit, il explique comment les politiques de l'UE visant à restreindre les mouvements migratoires ont suscité des réactions activistes et comment, malgré des conditions politiques défavorables, Alarme Phone Sahara s'est transformé en une infrastructure transfrontalière de solidarité.

Pourquoi les personnes en déplacement meurent-elles dans le Sahara ?

Dans le désert, presque tous les décès sont dus à la déshydratation : lorsque les voitures tombent en panne, lorsque les gens s'égarrent en essayant d'éviter d'être repérés ou lorsqu'ils sont abandonnés. Dans le passé, avant cette criminalisation du transport, les gens se rendaient en Libye ou en Algérie en convoi de voitures. Si une voiture tombait en panne, les autres lui venaient en aide. Si une personne était en détresse, les autres passants l'aidaient. Depuis la criminalisation, il n'y a plus de convois et chacun doit trouver son propre chemin. Par ailleurs, le type de conducteur a changé. Contrairement aux anciens conducteurs, les nouveaux ne sont pas connus de la population locale et ne connaissent pas suffisamment le désert, ce qui met des vies en danger.

Comment Alarme Phone Sahara a-t-il vu le jour ?

Alarme Phone Sahara a débuté en 2017, suite à la soi-disant « crise migratoire » de 2015 en Europe. Nous nous sommes rendu compte que l'attention du public se concentrait sur la mer Méditerranée et d'autres régions frontalières de l'UE. Nous avons décidé d'attirer l'attention sur la situation ici pour montrer ce que les personnes en déplacement vivaient avant d'atteindre la Méditerranée. Nous voulions dénoncer les violations des droits humains.

Notre devise est : libre de partir, libre de rester. Nous ne facilitons pas nous-mêmes les mouvements. Nous voulons simplement empêcher la mort d'êtres humains. Notre siège se trouve à Agadez, au Niger – l'une des principales portes d'entrée de la migration vers le nord – mais nous sommes également présents dans de nombreux autres pays africains, tels que le Mali, le Togo, le

Burkina Faso et le Maroc. Nous avons également des membres en Europe et nous nous considérons comme un projet transnational entre l'Afrique et l'Europe.

Nous considérons Alarme Phone Sahara comme le projet frère d'Alarm Phone, la ligne d'urgence activiste opérant en Méditerranée, qui nous a inspirés. Nous avons décidé de mettre en place une structure similaire pour le désert et de faire circuler un numéro de téléphone qui pourrait être utilisé par les personnes en détresse. Cependant, nous nous sommes rendu compte que créer une ligne téléphonique ici n'était pas suffisant, en raison de la couverture réseau limitée dans le désert.

Dans certaines régions de la Méditerranée, les gens utilisent des téléphones satellitaires en raison de la couverture limitée du réseau. Les personnes qui traversent le Sahara ont-elles un téléphone satellite ?

Les personnes en déplacement possèdent rarement un téléphone satellite. Leur possession est dangereuse car vous pourriez être considéré par la police ou l'armée comme faisant partie d'un réseau criminel. Nous avons donc dû réfléchir à d'autres moyens de nous renseigner sur les situations de détresse.

Nous avons décidé de mettre en place un réseau de bénévoles qui vivent dans des villages situés autour des routes de migration vers la Libye ou l'Algérie et qui connaissent bien ces régions. Nous appelons ces personnes des « lanceurs d'alerte » car elles tirent la sonnette d'alarme lorsque des migrants sont en détresse. Elles savent où trouver une couverture téléphonique et de l'eau ou comment aider les personnes dans le besoin, par exemple en réparant des voitures en panne. Il n'a cependant pas été facile de trouver des lanceurs d'alerte. Nous devons instaurer un climat de confiance au sein de la population. Au fil du temps, ces habitants ont compris que ce que nous essayions de faire était également dans leur propre intérêt. Nous considérons qu'il s'agit d'un combat commun.

La criminalisation de la migration a affecté l'ensemble de l'économie de la région. De nombreuses personnes sont impliquées dans des activités liées à la migration, qui étaient auparavant légales et normales. Les habitants des villages ne souhaitent pas que quelqu'un meure dans le désert, mais ils craignent les conséquences du contact avec les migrants. Ils craignent la criminalisation. Ensemble, nous avons donc essayé de trouver des idées sur ce qu'il fallait faire. Nous avons également organisé des réunions avec d'anciens chauffeurs qui ont transporté des

personnes (légalement) afin d'obtenir leurs conseils et de partager nos informations avec eux. Si nos lanceurs d'alerte entendent parler de migrants abandonnés, ils ne peuvent pas les transporter, car ils pourraient être considérés comme des passeurs ou de trafiquants s'ils étaient arrêtés par la police. Ce qu'ils peuvent faire, en revanche, c'est orienter les migrants et leur indiquer la distance qui les sépare de la Libye ou du prochain village.

Combinée à ce réseau de lanceurs d'alerte, notre ligne d'assistance fonctionne bien. Parfois, lorsque nous informons les autorités de cas de détresse, elles nous autorisent, nous ou nos lanceurs d'alerte, à évacuer les migrants vers les villages les plus proches. Nous recevons également des appels de différentes villes du Niger de personnes qui s'interrogent sur les risques du voyage, ou nous recevons des appels de l'étranger de personnes de la diaspora qui recherchent quelqu'un.

Certaines organisations internationales affirment qu'il y a plus de morts au Sahara qu'en Méditerranée. Avez-vous une estimation du nombre de personnes qui meurent dans le désert au cours de leur migration ?

Personne ne peut dire combien de corps gisent dans le désert. Dans le cadre d'Alarme Phone Sahara, nous ne donnons jamais d'estimations sur le nombre de personnes qui meurent dans le désert. Les organisations qui prétendent savoir peuvent le faire parce qu'elles utilisent des chiffres pour justifier leur travail ou pour obtenir des fonds. Dans le domaine politique, les chiffres donnent de l'importance à une question, mais pour nous, il ne s'agit pas de chiffres, mais d'être humains. Nous sommes des défenseurs des droits humains. Nous attirons l'attention sur le fait que des morts surviennent dans le désert et sur la criminalisation et la répression des défenseurs des droits humains qui participent aux opérations de sauvetage.

Quels sont, selon vous, vos plus grandes réussites et vos principaux obstacles ?

Nous avons réussi à attirer l'attention de la communauté internationale sur ce qui se passe au Sahara, c'est-à-dire avant que les gens n'atteignent la Méditerranée et l'Europe. Pour nous, il s'agit d'une véritable réussite. Nous avons également effectué plusieurs tournées en Europe pour parler de la situation à différents publics. En outre, nous avons réussi à documenter ce que personne d'autre n'avait documenté auparavant : les refoulements de migrants en provenance d'Algérie. Aujourd'hui, davantage de personnes

ont une idée de l'ampleur des refoulements qui ont lieu le long de la frontière entre l'Algérie et le Niger.

Le plus grand défi auquel nous sommes confrontés est la loi 0-36 et le manque de protection juridique. Nous sommes dans une situation où nous pouvons être criminalisés à tout moment, si nous sommes considérés comme contribuant à la « migration irrégulière » ou si nous sommes accusés de traite des êtres humains. Et cela nous fait peur. Un autre défi de taille est la question de la sécurité. Le désert est un endroit dangereux en raison de la militarisation et de l'augmentation de l'insécurité. Nous y allons à nos risques et périls pour défendre le droit à la mobilité pour tous.

Vous arrive-t-il de vous sentir en danger dans le cadre de votre activité activiste ? Les activistes européens ne comprennent-ils pas ce que signifie militer au Sahara ?

Dans un pays comme le nôtre, le sentiment de danger et de peur est permanent. Le principal problème est que si quelque chose vous arrive, vous ne savez pas vers qui vous tourner. Ils peuvent vous jeter en prison ou pire encore. En ce qui concerne le contrôle des migrations, les autorités locales et les acteurs internationaux agissent de concert. En 2021, j'ai été agressé physiquement par des hommes en uniforme sans savoir exactement pourquoi ils le faisaient. Était-ce à cause de mes activités activistes ou simplement parce que j'étais au mauvais endroit au mauvais moment ?

Je ne dirais pas que les activistes européens ne comprennent pas du tout le contexte. Nous sommes en contact avec de nombreux réseaux internationaux et les informons de

l'environnement dans lequel nous travaillons. Cependant, je ne pense pas qu'ils comprennent pleinement la situation et les conditions de notre engagement. Nous sommes tous activistes, mais nous ne vivons pas la même situation. Ils ont des privilèges que d'autres n'ont pas, ils doivent donc se le rappeler et le placer au centre de nos collaborations.

Certains activistes peuvent se déplacer librement. Certains sont protégés par la loi. D'autres non.

La question des finances se pose également. Le fait d'être un activiste ici ferme de nombreuses portes, même dans votre travail rémunéré, ce qui n'est pas le cas dans les pays du Nord. Ici, il n'est souvent pas possible de militer ouvertement. Je voudrais rappeler à d'autres activistes et camarades du Nord de toujours s'en souvenir et de toujours chercher à partager des connaissances sur les contextes et les réalités des activistes du Sud Global.

Moctar Dan Yaye mdanyaye@gmail.com

Alarme Phone Sahara, Communication et relations publiques

Maurice Stierl maurice.stierl@uni-osnabrueck.de
@MauriceStierl

Chercheur, Institut de recherche sur les migrations et d'études interculturelles, Université d'Osnabrück

1 Consultez www.fmreview.org/fr/externalisation pour une discussion plus approfondie sur l'externalisation.

2 République du Niger (2015) « Loi N° 2015-36 du 26 mai 2015 relative au trafic illicite de migrants » www.refworld.org/docid/60a505e24.html

3 <https://alarmephonesahara.info/fr>



Bureau Alarme Phone Sahara, Agadez, Niger. (Crédit : Laura Lambert)

La mobilisation : un mode de survie pour les réfugiés des minorités oubliées

Dina Baslan

Les réfugiés issus de minorités et les personnes qui les soutiennent en Jordanie ont tenté de répondre aux besoins non satisfaits de leurs communautés marginalisées par des actes de résistance quotidiens et des efforts de création de réseaux informels.

La lutte des minorités réfugiées de Jordanie a été négligée pendant plus d'une décennie. Le plan national jordanien pour les réfugiés,¹ conçu pour répondre à la crise syrienne et à son impact sur les Jordaniens, a réduit à l'état de minorité une communauté comptant près de 80 000 personnes. En apprenant à survivre en marge de la société, beaucoup se tournent vers leur communauté pour trouver des solutions aux problèmes quotidiens partagés.

Entre 2015 et 2022, j'ai travaillé avec d'autres personnes pour aider la communauté minoritaire des réfugiés à Amman à mieux se faire entendre par le biais du bénévolat, de l'activisme, de la recherche et du travail de plaidoyer. Grâce à la coordination de Sawiyan for Community Development (Sawiyan pour le développement communautaire, sawiyan est un mot arabe qui signifie « ensemble »), une organisation populaire que j'ai cofondée en 2018, j'ai intégré une communauté de donateurs qui m'a permis de suivre un parcours d'apprentissage et d'action collectifs.

Réfugiés issus de minorités en Jordanie

Lorsqu'un grand nombre de Syriens ont franchi les frontières nord de la Jordanie en 2011-2012 à la suite du début du conflit, l'aide internationale a afflué pour renforcer la réponse du HCR dans le pays. Cette opération humanitaire très médiatisée a attiré l'attention de personnes originaires de pays tels que l'Érythrée, la Somalie, le Soudan et le Yémen, qui cherchaient des moyens d'accéder à une protection internationale. Plus de dix ans plus tard, alors que le chômage augmente et que les fonds humanitaires s'amenuisent, le gouvernement jordanien est réticent à mettre en œuvre des politiques susceptibles d'entraîner une augmentation de la population de réfugiés urbains du pays.

Même s'ils sont enregistrés par le HCR, les étrangers originaires de pays autres que la Syrie qui restent en Jordanie après l'expiration de leur visa ne se voient pas délivrer de carte d'identité gouvernementale pour régulariser leur séjour. Le parrainage par un ressortissant jordanien ou un permis de séjour lié à un contrat de travail permettrait de régulariser leur statut, mais il est

rarement possible d'y parvenir. Néanmoins, le dispositif de sécurité a eu tendance à ignorer la présence irrégulière de dizaines de milliers de personnes, à condition qu'elles « respectent la loi ».

Des manifestations aux mobilisations populaires de bénévoles

La tolérance du gouvernement a été mise à l'épreuve en novembre 2015 lorsque des centaines de réfugiés soudanais ont organisé une manifestation ouverte, dressant des tentes devant les locaux du HCR à Amman. Les manifestants ont brandi des pancartes et des drapeaux des principaux pays de relocalisation, tels que les États-Unis, le Canada et l'Allemagne, afin de se faire connaître de la communauté internationale. Ils ont protesté contre l'insuffisance de l'assistance et le manque de protection et de possibilités de relocalisation dont ils bénéficiaient par rapport aux possibilités offertes aux demandeurs d'asile syriens, et ont condamné la discrimination et le racisme dont ils faisaient l'objet. Le moment de la manifestation a coïncidé avec les avis d'expulsion du domicile délivrés à certains par leurs propriétaires pour défaut de paiement du loyer. La recherche d'un abri est un problème majeur pour les réfugiés, ce qui pousse nombre d'entre eux à recourir à des stratégies d'adaptation négatives.²

Ce que les manifestants et leurs partisans n'ont pas suffisamment pris en compte, c'est le risque de se mobiliser dans un pays où l'espace civique est fortement limité, malgré les avertissements du HCR. Le fait que de nombreux diplomates se trouvaient à l'étranger au moment de l'affrontement entre les manifestants et la police, quelques semaines avant les fêtes de Noël, n'a pas aidé non plus. Le 16 décembre, la police est arrivée à 4 heures du matin, a menotté les manifestants et les a transportés à l'aéroport où 800 d'entre eux ont été expulsés vers le Soudan peu de temps après.

Les efforts de mobilisation d'une communauté marginalisée ont non seulement échoué, mais ont également abouti à un sentiment commun de perte et de défaite. Au lendemain des déportations, les personnes solidaires de la communauté

ont été incitées à agir, en sortant de leurs cercles sociaux existants pour former des réseaux alternatifs. L'objectif de ces réseaux populaires est de permettre aux gens de trouver un moyen de se mobiliser en dehors de la modernisation des systèmes économiques et culturels, tels que les systèmes de l'État ou des Nations unies, en recherchant plutôt des institutions ou des relations alternatives et plus familières ou informelles.³

Des bénévoles ont collecté des fonds, effectué des distributions à domicile, organisé des activités psychosociales dans des espaces publics et, surtout, tissé des liens avec les demandeurs d'asile et les réfugiés soudanais qui avaient été séparés des membres de leur famille par les déportations. De cette manière, les bénévoles – y compris des Jordaniens, des manifestants soudanais qui ont échappé à l'expulsion et d'autres – ont appris de première main les expériences quotidiennes et les caractéristiques démographiques de la communauté des réfugiés soudanais à Amman. En retour, ils ont commencé à être connus par la communauté comme « l'équipe de bénévoles ».

Établir des partenariats

L'équipe de bénévoles a créé une base de données pour aider à identifier les besoins les plus urgents, ce qui a permis de déterminer les types de partenariats nécessaires. De nouveaux partenariats locaux et transnationaux ont été créés pour répondre à la fois à l'exclusion des réfugiés minoritaires de la planification humanitaire générale et aux besoins émergents de la communauté. Par exemple, un partenariat a été établi avec une équipe d'avocats américains pour rechercher des possibilités de relocalisation afin de réunir les familles séparées par les déportations. Deux ans plus tard, la plupart des familles séparées ont été réunies. Les bénévoles ont également contribué à étendre le programme de bons alimentaires d'une autre organisation à la communauté soudanaise en remplissant, lors des visites à domicile, des formulaires sur l'apport nutritionnel des familles.

Mi-2018, une équipe de chercheurs de notre réseau a publié de manière indépendante une évaluation axée sur les droits qui dénonce l'exclusion des réfugiés soudanais et yéménites des programmes des organisations nationales et humanitaires.⁴ Le rapport a permis de mettre en lumière les préoccupations, les conditions et les expériences vécues par la communauté. À peu près au moment où les recherches pour cette évaluation ont commencé, mon cofondateur Aaron Williams et moi-même avons enregistré Sawiyan en tant qu'organisation locale afin d'obtenir une place à la table des ONG internationales (ONGI). Notre objectif était d'influencer la politique et de

mettre en évidence la discrimination perçue par les membres de la communauté et son impact sur leur vie.

Entre-temps, notre décision de nous enregistrer a été contestée par certains membres de l'équipe de bénévoles qui avaient des opinions contradictoires sur « l'ONG-isation » et la façon dont elle affecterait nos relations avec la communauté. Il a fallu deux ans à l'équipe de bénévoles pour établir des relations de confiance avec une communauté qui s'était méfiée des promesses et des programmes non tenus des organisations. Bien que la formalisation ait été inspirée par l'effort des bénévoles, elle en est indépendante. Sawiyan a marqué un nouveau chapitre distinct dans notre parcours de mobilisation. Les craintes des membres bénévoles n'étaient cependant pas totalement infondées. En effet, peu après notre enregistrement, alors que nous n'avions pas encore élaboré notre stratégie à court ou à long terme, nous avons constaté que nos capacités étaient surchargées en essayant de répondre aux besoins (parfois contradictoires) des différentes parties : la communauté, les organisations partenaires, les chercheurs, les donateurs et le gouvernement. Nous avons navigué prudemment dans ces eaux troubles en essayant de communiquer de manière transparente sur nos motivations, nos objectifs et nos convictions. Nous avons également dû nous assurer que les nouveaux bénévoles comprenaient que l'enregistrement de Sawiyan en tant qu'association à but non lucratif nous interdisait de nous engager dans des transferts informels de fonds ou de biens, ou dans la distribution d'aide humanitaire. Toute collecte de fonds ou distribution à des tiers doit être réalisée indépendamment de l'ONG.⁵

Peu après avoir officialisé Sawiyan, nous avons ouvert un bureau où nous avons accueilli des collaborateurs potentiels et des membres de la communauté. Nous n'étions pas préparés au besoin pressant d'un espace sûr et accueillant pour les communautés d'origine africaine à Amman. À un moment donné, des travailleuses migrantes originaires d'Afrique nous ont demandé protection et soutien pour échapper à l'exploitation dont elles étaient victimes dans le cadre du système de la kafala.⁶ Nous avons écouté et essayé d'en savoir plus sur leurs expériences vécues et leurs difficultés, notamment sur la manière dont elles se recoupaient avec celles de la communauté des réfugiés africains, et nous les avons orientés vers des organisations partenaires qui leur ont fourni une assistance juridique et un hébergement.

Mon cofondateur et moi-même souhaitons que l'organisation reste modeste, afin d'éviter les



Hassan Abdullahi de Somalie (à droite) et Mubarak Adam Ricky du Soudan (à gauche), cofondateurs du programme d'anglais, donnent un cours dans une organisation communautaire locale à Amman. (Crédit : HCR/Lilly Carlisle)

lourdeurs administratives et d'accorder la priorité au recrutement de leaders communautaires. Cependant, les permis de travail sont uniquement délivrés aux réfugiés syriens au sein de marchés fermés qui excluent le travail des ONG, ce qui nous empêche d'embaucher officiellement des membres de la communauté et de leur verser des salaires équitables. Nous avons plutôt recouru à ce que font de nombreuses organisations : payer aux travailleurs réfugiés des salaires de bénévoles sans aucun avantage.

Rendre à la communauté par le biais d'initiatives menées par des réfugiés

L'ouverture du bureau a créé un espace de rencontre pour des personnes ayant les mêmes aspirations et les mêmes rêves. L'une des nombreuses initiatives ayant vu le jour est le programme d'apprentissage de l'anglais : un projet réalisé par la communauté, pour la communauté. Les leaders de la communauté ont transformé notre bureau en salle de classe le soir, et des étudiants de différents âges se sont rassemblés tandis que de nouveaux bénévoles essayaient d'enseigner – ou plutôt d'animer – dans ce qui est devenu un processus d'apprentissage actif et collaboratif entre les enseignants et les étudiants de

la communauté. Fin 2019, le Conseil britannique a formé 25 de ces enseignants bénévoles issus de la communauté soudanaise et somalienne aux méthodes d'enseignement. Le programme s'étend peu à peu à d'autres quartiers d'Amman grâce à la collaboration de diverses organisations (associations caritatives, centres culturels, ONGI et ONG locales). Pour la première fois, les institutions jordaniennes ont traité les enseignants bénévoles comme des animateurs de l'échange et de la production de connaissances au sein de leur propre communauté.

Les cofondateurs du programme, Mubarak Adam (Ricky), originaire du Soudan, et Hassan Abdullahi, originaire de Somalie, ont ensuite élaboré, avec l'aide de Shireen Keyl, membre du conseil d'administration de Sawiyan, un programme d'enseignement axé sur l'émancipation raciale et la pertinence culturelle pour leurs classes. Ils ont fini par constituer une équipe d'enseignants bénévoles qui assure le fonctionnement du projet sur la base du volontariat, avec plus de 200 élèves actuellement inscrits. Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé, le programme a été transféré en ligne et a permis de resserrer les liens au sein de la communauté en cette période de crise et d'isolement. Lorsqu'on lui a demandé

pourquoi elle donnait de son temps pour enseigner, une étudiante devenue enseignante a cité les paroles d'une chanson de la chanteuse soudanaise Hanan Elneil : « pour vivre comme une personne qui a de la valeur ».

Refuser de baisser les bras

La mobilisation ne garantit jamais un changement de politique. Malgré le long chemin parcouru pour tenter d'intégrer les réfugiés minoritaires, en réponse à un décret gouvernemental entré en vigueur en janvier 2019, le HCR a cessé d'enregistrer les réfugiés « non syriens » nouvellement arrivés. L'« ONG-isation » de Sawiyan représentait un mode de mobilisation et, bien qu'elle n'ait pas été directement criminalisée, les cadres législatifs et d'autres facteurs ont continué à remettre en question l'existence de Sawiyan, ce qui nous a finalement conduits à la radier et à revenir à un travail d'équipe bénévole. Les liens que nous avons tissés en temps de crise se sont toutefois révélés irremplaçables et durables ; ils continuent d'aider les personnes en situation précaire à s'accrocher au rêve d'un avenir meilleur et à retrouver la foi dans le pouvoir des êtres humains.

Les minorités réfugiées et les demandeurs d'asile en Jordanie ont survécu en adoptant la solidarité communautaire comme mode de vie. Certains attendent une relocalisation depuis plus de 15 ans. Au cours de cette période, ils se sont mobilisés ouvertement par le biais de manifestations et secrètement grâce à l'éducation. Refuser de baisser les bras est une forme de résistance.

Tant que les réfugiés résisteront en choisissant de vivre, nous n'aurons d'autre choix que de travailler main dans la main avec les communautés, y compris leurs dirigeants et leurs jeunes, en facilitant la sensibilisation sur des sujets tels que les soins auto-administrés et en mobilisant un soutien en toute sécurité dans les limites prévues par la loi. J'ai bon espoir qu'en centralisant les connaissances des membres de la communauté et en nous appuyant sur leurs compétences, nous pourrions établir des partenariats plus solides et développer des formes innovantes d'action humanitaire fondées sur des relations profondes de compréhension, de confiance et de respect mutuels.

Dina Baslan

dina.baslan@sawiyan.org @dinabaslan

Co-fondateur, Sawiyan pour le développement communautaire

1. La Jordanie ne dispose pas d'une législation nationale régissant la réponse aux réfugiés et n'est pas signataire de la convention de 1951 relative au statut des réfugiés et de son protocole de 1967.
2. Baslan D, Kvittingen A, Perlmann M (2017) *Sheltering in Amman*, Mixed Migration Centre bit.ly/sheltering-amman
3. Asef Bayat (2013) *Life as Politics. How Ordinary People Change the Middle East*, Stanford University Press
4. Johnston R, Baslan D and Kvittingen A (2019) *Realizing the rights of refugees and asylum seekers from countries other than Syria*, Norwegian Refugee Council de Jordanie bit.ly/realizing-rights
5. Depuis le début des années 2000, le gouvernement jordanien surveille ces transactions en vertu de lois antiterroristes strictes.
6. Le système de la *kafala* permet aux travailleurs étrangers d'obtenir le statut de résident grâce au parrainage d'un ressortissant jordanien.

Aide juridique communautaire : renforcer la protection et l'accès aux droits des réfugiés

Adhar Marup et Chuol Simon

Un prestataire de services local au Caire s'est associé à des organisations dirigées par des réfugiés (RLO pour « Refugee-led organisation ») pour développer un réseau décentralisé de services juridiques communautaires afin de mieux protéger les droits des réfugiés, tout en s'efforçant de promouvoir l'inclusion des réfugiés dans des processus décisionnels plus larges.

Ces dernières années, les ONG du Sud Global ont remis en question la domination du Nord Global sur l'aide humanitaire et la protection, et ont plaidé pour le changement, en soulignant l'importance de l'inclusion des réfugiés et l'impact des organisations dirigées par des réfugiés.¹

L'association St Andrew's Refugee Services (Services des réfugiés de l'église unie de St Andrew ou StARS) a été créée en 1979 au Caire,

en Égypte, pour fournir des services éducatifs aux réfugiés et aux migrants, tant aux enfants qu'aux adultes. Au fil du temps, elle a commencé à fournir des services supplémentaires tels que le soutien psychosocial, la sensibilisation des communautés et des services juridiques spécialisés par le biais de son programme d'aide juridique aux réfugiés (Refugee Legal Aid Program - RLAP). StARS est actuellement une organisation dirigée par des réfugiés.

En 2018, le RLAP a commencé à former des conseillers juridiques pour les réfugiés afin qu'ils puissent fournir une représentation juridique et des conseils aux réfugiés dans le cadre des processus de détermination du statut de réfugié (DSR) et d'enregistrement.² Après une première phase réussie de ce programme, le RLAP a commencé à réfléchir à la manière dont ce modèle pourrait répondre à la demande sans cesse croissante de services juridiques. S'appuyant sur la reconnaissance de la force et de la capacité des réfugiés, il a développé des partenariats avec les RLO (avec lesquels STARS est déjà partenaire pour d'autres services) afin de former des auxiliaires juridiques réfugiés pour fournir des services juridiques communautaires, facilitant ainsi l'accès des réfugiés à la protection et aux droits.

Le programme d'auxiliaires juridiques prévoyait de décentraliser l'accès aux services juridiques gratuits en plaçant 15 auxiliaires juridiques dans 15 RLO différentes, chacune étant située dans les quartiers où vivent la plupart des réfugiés en Égypte. L'objectif du programme était de fournir des services efficaces et efficaces au sein des communautés de réfugiés, et en particulier d'atteindre les groupes qui n'ont pas accès aux prestataires de services traditionnels, tels que les nouveaux arrivants en situation de handicap, les personnes dont les problèmes de protection les empêchent de quitter certaines zones, et les ménages vulnérables dont les frais de déplacement sont trop élevés.

Au cours de la phase pilote du programme, le RLAP et ses avocats spécialisés dans le droit des réfugiés ont assuré une formation juridique approfondie et des programmes d'observation pour les auxiliaires juridiques de la communauté des réfugiés afin de les former aux procédures du HCR, au droit international des réfugiés, à la protection et à la déontologie applicable à l'aide juridique apportée aux réfugiés. Les auxiliaires juridiques ont ensuite commencé à fournir des conseils et des services aux communautés de réfugiés en expliquant les droits des réfugiés lors de réunions et d'ateliers, et en fournissant des conseils juridiques directs aux réfugiés dans les bureaux de RLO.

Ces services ont été renforcés par la mise en place d'une filière d'orientation entre les RLO et StARS afin d'identifier les réfugiés les plus vulnérables et de les orienter vers StARS pour des services juridiques et non juridiques. Les auxiliaires juridiques ont également participé à des activités visant à sensibiliser les réfugiés à l'accès aux services juridiques au Caire en matière de protection physique et de législation nationale ayant un impact sur les questions de statut

personnel, telles que les procédures d'obtention de certificats de naissance, de mariage ou de décès. En outre, les auxiliaires juridiques ont organisé des séances d'information et de sensibilisation à l'intention des prestataires de services locaux et se sont efforcés de lutter contre l'exploitation et les manœuvres frauduleuses auxquelles les demandeurs d'asile et les réfugiés sont confrontés au sein de leur communauté.

Avantages et succès

Le programme des auxiliaires juridiques a eu un impact considérable, car il a fourni des informations essentielles sur les services et les droits des réfugiés, et a également dispensé ces services directement aux communautés. Les auxiliaires juridiques sont les mieux qualifiés pour gérer et orienter les cas vulnérables les plus urgents vers des prestataires de services locaux et internationaux. Les conditions d'accès aux droits dans les camps de réfugiés sont complexes, et StARS et les RLO partenaires sont désireux de soutenir les réfugiés dans ces contextes.

L'existence d'un programme d'auxiliaires juridiques au sein des RLO a permis de consolider les orientations entre les RLO et StARS, permettant ainsi à un plus grand nombre de demandeurs d'asile d'avoir accès à des conseils sur la demande d'asile en Égypte, l'enregistrement auprès du HCR, la détermination du statut de réfugié (DSR) et la protection. Au cours de ce processus, StARS a appris que l'aide juridique humanitaire traditionnelle peut se révéler inefficace face aux besoins complexes et souvent urgents des réfugiés en milieu urbain. La présence d'auxiliaires juridiques dans les RLO a permis d'accélérer la prestation de services et de réduire la pression exercée sur de nombreux prestataires de services. Ces personnes se sont également attaquées à certains des obstacles à l'accès qui sont inhérents à la fourniture traditionnelle de services d'aide humanitaire. La mobilisation de programmes para-juridiques similaires pourrait contribuer à promouvoir les droits des réfugiés dans la région MENA à une échelle beaucoup plus large.

Avec l'arrivée de la COVID-19, la plupart des prestataires de services ont partiellement fermé leurs portes et sont passés au télétravail. Cependant, plusieurs RLO disposant d'auxiliaires juridiques au Caire sont restés ouverts pour combler le vide, répondant courageusement aux besoins urgents des réfugiés et des migrants vulnérables malgré les ressources et les capacités limitées des RLO.

Les auxiliaires juridiques ont fourni des conseils, aidé les réfugiés à remplir les formulaires d'enregistrement en ligne et signalé les

demandes d'enregistrement les plus urgentes aux prestataires de services appropriés. Au cours de cette période, les auxiliaires ont identifié plus d'un millier de réfugiés parmi les plus vulnérables qui avaient besoin d'être enregistrés auprès du HCR, alors que ce dernier avait suspendu toutes ses activités d'enregistrement, à l'exception des cas d'urgence. Sans le travail des auxiliaires juridiques de ces RLO, il aurait été pratiquement impossible d'identifier et de garantir la protection de ces demandeurs d'asile et de ces réfugiés. En outre, la collaboration avec les auxiliaires juridiques sur les rejets de DSR en première instance par le HCR Égypte a permis à chacun d'avoir accès à des conseils à un moment où les taux de rejet étaient en forte augmentation.

Les auxiliaires juridiques des RLO ont également travaillé à l'identification des réfugiés ayant besoin d'être relocalisés en raison de risques de protection supplémentaires, tels que la violence basée sur le genre. Au cours des trois dernières années, les auxiliaires juridiques ont transmis plus de 300 dossiers à StARS, qui ont ensuite été évalués par le RLAP et transmis au HCR (ce qui représente environ 24 % des dossiers transmis par le RLAP au HCR en vue d'une relocalisation).

Les barrières linguistiques restent un énorme défi pour les clients vulnérables qui sollicitent les prestataires de services traditionnels. Parfois, les clients ne parviennent pas à accéder à ces services, des erreurs d'interprétation se produisent ou des barrières linguistiques dans la rédaction des demandes obligent les demandeurs d'asile à payer pour obtenir de l'aide, utilisant ainsi de l'argent qui pourrait être mieux utilisé pour répondre à des besoins fondamentaux. Les auxiliaires juridiques peuvent les aider à relever ces défis, en communiquant directement avec les clients et en étant disponibles pendant les périodes de vacances.

Défis rencontrés

La plupart des difficultés rencontrées par StARS dans la mise en place de programmes d'assistance juridique dans les RLO du Caire étaient liées au manque de ressources et de financement des RLO, ainsi qu'aux préjugés et idées préconçues à l'encontre des réfugiés et de leur capacité à mettre en œuvre des services de haute qualité avec des normes d'intégrité élevées. Cela s'est souvent traduit par la réticence des ONG internationales (ONGI) et des agences des Nations unies à travailler en étroite collaboration avec les RLO, mais aussi par le comportement de certains membres des communautés elles-mêmes, qui avaient tendance à penser qu'ils recevraient de meilleurs services par l'intermédiaire des ONGI.

StARS et ses partenaires RLO ont reconnu que le développement des services devait s'accompagner d'un renforcement des systèmes internes et des structures de gouvernance au sein des RLO, ce qui constitue une étape cruciale pour atténuer ces difficultés. Les succès obtenus dans la résolution de ces problèmes peuvent être attribués à l'approche consultative et globale du renforcement des capacités adoptée par StARS dans la mise en œuvre du programme d'assistance juridique. StARS s'est appuyé sur une approche à plusieurs volets intégrant le développement de services, le développement de systèmes de gouvernance et de responsabilité solides et la stabilité financière. En outre, StARS savait que le changement de mentalité nécessaire pour que les réfugiés envisagent de recourir aux services d'autres RLO prendrait du temps. Sur la base de l'expérience de StARS, nous soulignons les points importants suivants.

Premièrement, StARS a fourni aux RLO un outil de gestion des dossiers afin qu'ils puissent conserver les dossiers des clients de manière confidentielle (et éviter les doublons) et assurer un suivi adéquat, améliorant ainsi la qualité de leurs services et la confiance qu'ils leur accordent.

Deuxièmement, le RLAP et les RLO ont organisé des sessions de sensibilisation conjointes dans les communautés, en tirant parti des capacités de sensibilisation des RLO pour mieux faire connaître les services disponibles.

Troisièmement, StARS saisit en permanence les opportunités qui se présentent dans différents forums et avec ses partenaires pour promouvoir l'importance de l'inclusion des réfugiés dans la prise de décision, la conception des programmes et la mise en œuvre des réponses aux besoins des communautés de réfugiés. StARS a aidé un certain nombre de RLO à présenter leur travail et leurs structures de gouvernance aux ONGI et travaille en étroite collaboration avec les RLO pour développer des services et des orientations aux côtés d'autres prestataires de services. StARS a constaté que les RLO sont capables de faire le lien avec d'autres acteurs internationaux et locaux de la prestation de services : des exemples qui montrent que ce modèle peut déboucher sur des mesures concrètes en faveur de l'intégration des réfugiés.

Recommandations

L'inclusion des réfugiés dans les services d'aide juridique peut élargir l'accès aux droits pour les réfugiés qui peuvent être isolés en raison de leurs profils de protection ou de leurs vulnérabilités. Comme les auxiliaires juridiques vivent au sein des communautés de réfugiés, ils ont une

meilleure connaissance des problèmes auxquels ces communautés sont confrontées quotidiennement, ce qui leur permet de répondre rapidement aux besoins des réfugiés. Nous formulons les recommandations suivantes à l'intention de toute organisation de réfugiés ou organisation non gouvernementale souhaitant renforcer les services d'aide juridique au niveau local.

Le développement de partenariats entre les RLO pour inclure les réfugiés dans la prise de décision et la prestation de services est une étape importante vers la durabilité et la fourniture de services efficaces. Toutefois, ce processus comporte des défis. Nous recommandons d'établir une base de partenariat égalitaire et de collaboration solide afin d'identifier conjointement des solutions aux défis rencontrés.

Le HCR devrait reconnaître le rôle des RLO et leur capacité à fournir des interventions de protection significatives en incluant les RLO dans les mécanismes de coordination inter-agences et dans les structures des groupes de protection. Cela aiderait tous les acteurs à mieux comprendre les besoins des réfugiés les plus vulnérables et la meilleure façon d'y répondre. Cela permettrait

également d'appuyer le mandat du HCR en matière de protection internationale.

Enfin, nous recommandons que le programme des auxiliaires juridiques soit transposé dans d'autres régions du monde, car il favorise le partage des connaissances, permet de mieux comprendre les défis auxquels sont confrontés les réfugiés et soutient l'objectif partagé par tous les acteurs de fournir des services durables, de qualité et efficaces aux réfugiés.

Adhar Marup amarup@stars-egypt.org

Directeur adjoint de l'action communautaire

Chuol Simon chuoltutyat@gmail.com

Ancien responsable juridique de l'action communautaire

Saint Andrew's Refugee Services (StARS)

1. RRLLI (2022) *2022 Impact Report*

www.refugeeslead.org/evidence ; Refugee Studies Centre (2018)

Refugees as Providers of Protection and Assistance, Dossier de recherche 10

bit.ly/RSC-Refugees-Social-Protection-Kenya-Uganda

2. Jebraïl H A et Leabeater R (2020) « Refugee Lawyers in Egypt »,

Blog de l'Initiative pour le droit des réfugiés sur les réfugiés et la migration forcée bit.ly/refugee-lawyers-Egypt

Les réfugiés et le Moyen-Orient arabe : protection dans les États non parties à la Convention sur les réfugiés (REF-ARAB)

À quoi ressemble la protection des réfugiés dans les États qui font face à des afflux extraordinaires de réfugiés et qui ne sont pas parties aux principaux instruments juridiques internationaux assurant la protection des réfugiés dans le monde ?

REF-ARAB (2019-2023) est un projet interdisciplinaire dirigé par la professeure Maja Janmyr et comprenant des collaborateurs de l'Université de Glasgow, de l'Université de Warwick, de l'Université de York et de l'Université polytechnique d'Erbil. Le projet est financé par le Conseil de la recherche de Norvège et hébergé par la Faculté de droit de l'Université d'Oslo. Il explore la protection des réfugiés dans les États du Moyen-Orient arabe qui n'ont pas ratifié la Convention de 1951 sur les réfugiés.

Le projet a trois objectifs :

- étudier les circonstances historiques et politiques qui expliquent pourquoi tant d'États de cette région sont restés non parties à la convention ;
- étudier comment le HCR s'acquitte de son mandat de fournir une protection internationale aux réfugiés dans ces mêmes États ;
- examiner les possibilités offertes aux réfugiés dans ces pays par les organisations non gouvernementales d'aide juridique pour obtenir une protection juridique sur la base des instruments relatifs aux droits humains et d'autres législations nationales.

Pour plus d'informations, y compris une liste de publications, veuillez consulter le site web du projet à l'adresse suivante : www.jus.uio.no/ikrs/english/research/projects/ref-arab/

Nous tenons à remercier notre partenaire pour ce numéro spécial : le projet REF-ARAB de l'université d'Oslo, financé par le programme de projets indépendants du Conseil norvégien de la recherche (FRIPRO).

Nous tenons également à remercier nos principaux donateurs, qui rendent possible le travail de la RMF : ADRA International • Ministère fédéral suisse des affaires étrangères • HCR • Women's Refugee Commission (Commission des femmes réfugiées). Vous trouverez une liste complète et actualisée sur notre site web : www.fmreview.org/fr/pour-donateurs/donateurs

